



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 160/2025
du Conseil communautaire
Séance du 29 septembre 2025**

Date d'envoi de la convocation = 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 56

Nombre de conseillers absents : 19

Nombre de votants : 66

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Philippe BERTHOMIEU, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Pierre MEURIN, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Charlotte BARRERE, Mohamed BERKANE (procuration à Yves CAZORLA), Frédéric BERNE, Jacques BERTOLINI, Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Stéphane OUSTRIC), Michel CEGIELSKI, Maxime COUSTON (procuration à Christine MUCCIO), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Nathalie FORGEROU, Laëtitia GAILLARD (procuration à Pierre MEURIN), Robert GAUTIER, Fred MAHLER (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Raymond MASSE (procuration à Christian BAUME), Michel ONDE (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Justine ROUQUAIROL (procuration à Jennifer OBID), Maria SEUBE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Vu la loi NOTRe et le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI au 1^{er} janvier 2020,

Vu l'arrêté préfectoral 30-2024-01-30-00009 portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et des dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection du captage dit de Cannaux,

Vu les articles L214-1 et suivants du code de l'Environnement relatifs à la procédure de déclaration préfectorale préalable auprès du service de Police de l'Eau,

Considérant la difficulté d'accès au captage,

Considérant l'absence d'un accès aménagé,

Considérant la difficulté d'entretien et de surveillance du captage,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Eau et Assainissement du 15 septembre 2005,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le projet soumis à déclaration Loi sur l'eau au titre du Code de l'Environnement,
 - D'autoriser le Président à déposer le dossier de déclaration auprès de la DDTM du Gard,
 - De mandater le bureau d'études Rhône Cévennes Ingénierie pour l'instruction du dossier auprès de la DDTM du Gard et à engager les travaux correspondants une fois l'accord obtenu,
 - De prendre acte que toutes les dépenses liées à ces affaires sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 29 septembre 2025.

Le Président
Jean Christian REY

